



Rapport d'Activité 2022

Centre Communal d'Action Sociale
de Grimaud



Édito

L'année 2022 a redonné la liberté que l'épidémie avait mise à mal.

Nos aînés retrouvent une vie sociale, le repas de Noël aux Blaquières a permis à nouveau un moment de rencontre et les séniors étaient au rendez-vous.

La solidarité et le regard bienveillant des voisins et amis de nos séniors isolés et les visites du CCAS ont permis de maintenir ces personnes à domicile.

Le portage de repas à domicile élaboré par la cantine de l'école est une réussite, les effectifs ont doublé.

Le service est aussi intervenu pour soutenir la guerre en Ukraine, une collecte a été réalisée en partenariat avec la Protection Civile et les réfugiés arrivés à Grimaud ont été accueillis au CCAS et orientés vers le guichet unique mis en place par la préfecture du Var.

Bien que l'été 2022 a eu pour effet le déclenchement d'une canicule, les épisodes de fortes chaleurs ont été très intenses. Le CCAS est resté tout l'été en relation avec nos aînés afin de leur apporter soutien, présence, information et répondre à leur besoin.

Cette année 2023 va être difficile pour les plus démunis, nous serons présents pour les soutenir.

Martine LAURE, 1^{ère} Adjointe et Vice-Présidente du CCAS



Sommaire

I - Information concernant le CCAS....p4

1. Focus Population
2. Statut
3. Missions
4. Le Conseil d'Administration
5. Budget annuel
6. Ressources humaines du CCAS

II – L'activité du CCAS.....p9

1. Accueil
2. Analyse de l'accueil

III - L'aide sociale légale en faveur des grimaudois.....p11

IV - Les actions d'insertion.....p12

1. La domiciliation
2. Le logement social

V - Le maintien à domicile de nos séniors.....p16

1. Le portage de repas à domicile
2. La téléassistance
3. Le plan canicule
4. Le transport

VI - Les actions en faveur des Grimaudois.....p22

1. Les aides financières
2. Les bons alimentaires
3. Les fêtes de Noël

Bilan 2022 et perspective 2023.....p24

Annexe 1.....p25

I - Information concernant le CCAS

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le [blanc]
ID : 083-268302049-20230330-CCAS_BILAN_2022-AU

1. Focus Population

 **4 562 Habitants en 2019**
+6 % sur les 10 dernières années

14 % de la population a moins de 15 ans
30 % de la population a plus de 60 ans



35 % des foyers sont composés d'1 personne



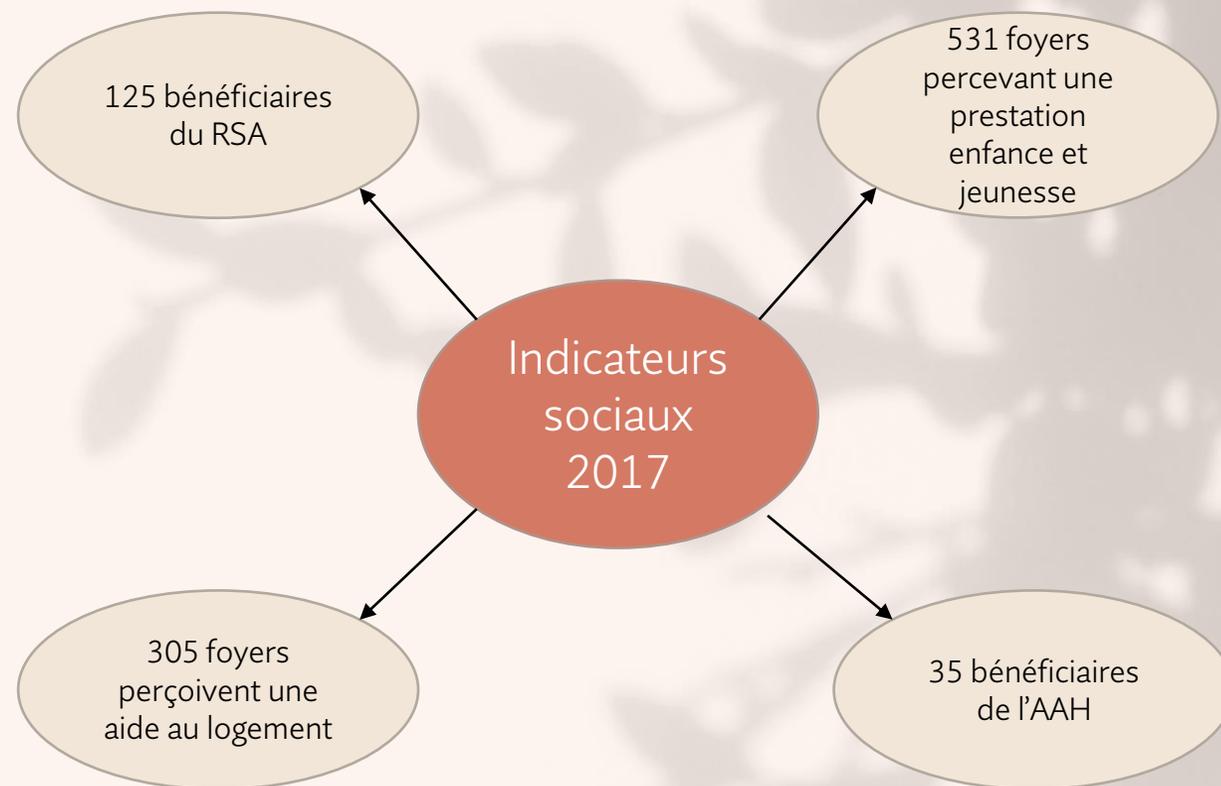
28 % de la population sont retraités



24 % des foyers sont des couples avec enfants



201 familles monoparentales



2. Statut

Le CCAS est un établissement public administratif agissant dans le domaine de l'action sociale. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville.

Doté d'une personnalité juridique, administrative et financière distincte de la commune, il est tout de même rattaché à cette dernière par une subvention de fonctionnement. Il dispose de son propre personnel.

Régi par le code de l'action sociale et des familles, par ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26

Il est soumis aux règles de la Comptabilité et des Marchés publics, ainsi qu'au statut de la Fonction publique territoriale.

Il obéit également à certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Missions

Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. *Article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)*

Missions relevant d'une obligation légale

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aides sociales, transmises aux autorités décisionnelles compétentes.
Domiciliation des personnes sans domicile stable

Missions relevant des décisions du Conseil d'Administration : aide sociale facultative

Le CCAS détermine ses propres modalités d'intervention. Il peut intervenir sous forme de prestations en nature ou en espèces, remboursables ou non dont le coût est supporté par son budget.

Décret n°95-562 du 6 mai 1995 et article R.123-2 du CASF

Ses actions doivent répondre à 3 principes fondamentaux :

- Spécialité territoriale : seules les personnes résidant sur la commune peuvent bénéficier des prestations du CCAS ;
- Spécialité matérielle : Intervention unique dans le champ d'action à caractère social
- Egalité de traitement : Toutes les personnes placées dans des situations identiques ont droit à la même aide.

4. Le Conseil d'Administration

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration, présidé de droit par le Maire et composé à parité de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire, participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune.

Parmi ces membres nommés, doivent figurer :

- ✓ un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- ✓ un représentant des associations familiales,
- ✓ un représentant des associations des retraités et des personnes âgées,
- ✓ un représentant des personnes handicapées.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président, soit à son initiative, soit à la demande de la majorité des membres.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés sur les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CCAS :

- ✓ Vote le budget
- ✓ Vote les délibérations et arrêtés
- ✓ Décide des aides en secours d'urgence et des aides financières
- ✓ Signe les conventions

Alain BENEDET

Maire de Grimaud

Président du CCAS

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 083-268302049-20230330-CCAS_BILAN_2022-AU

Martine LAURE

1^{ère} Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS
Déléguée aux Affaires
Sociales

Membres Elus

Viviane BERTHELOT
François BERTOLOTTA
Marie-Dominique FLORIN
Janine LENTHY
Jean-Louis BESSAC
Yvette ROUX

Membres Nommés

Stéphane PEYNE
Huguette REBOUL
Anne ZACHARY
Eva VON FISCHER-BENZON
Simone LONG
Mireille BRUNEAU
Isabelle LUPORINI

Durant l'année 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, a adopté 16 délibérations, 5 arrêtés du Président et 5 décisions du Président.

Ces actes comprennent :

- 8 délibérations et 1 décision concernant le vote du budget
- 2 délibérations et 4 décisions concernant des aides financières et secours
- 3 délibérations et 1 arrêté sur le fonctionnement du service
- 4 arrêtés de modification de régie

5. Budget Annuel

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le []
ID : 083-268302049-20230330-CCAS_BILAN_2022-AU

Les dispositions relatives aux budgets des communes sont applicables aux budgets des CCAS, procédure de vote, équilibre et sincérité (M14). Le président du CCAS est l'ordonnateur des dépenses et des recettes du budget.

Le CCAS dispose d'un budget propre qui est essentiellement financé par la subvention communale.



4 153 € d'investissement

218 290 € de fonctionnement

Une subvention communale de 168 900 € soit
77,40 % du budget total de fonctionnement

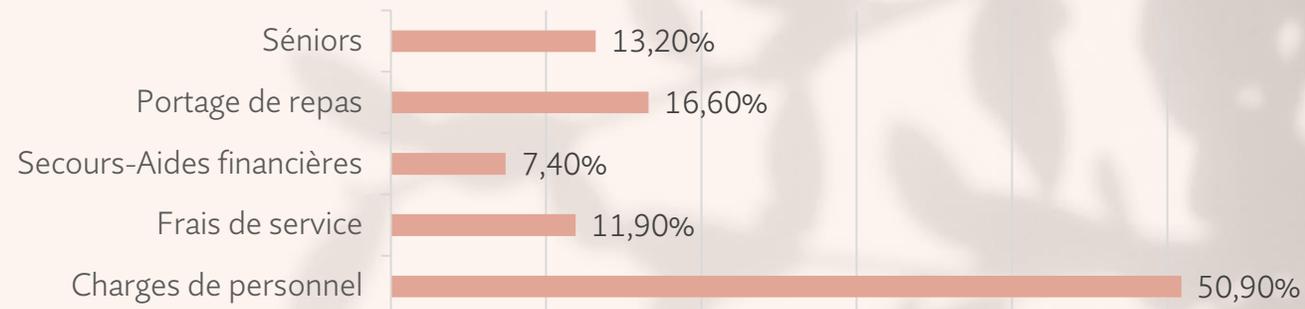
14 % recette de régie

4,8 % de dons

2,2 % concessions funéraires

1,6 % subvention Départementale

Répartition des dépenses



6. Ressources humaines du CCAS



3 agents mobilisés au quotidien

1 Responsable du CCAS

2 Chargées d'accueil social

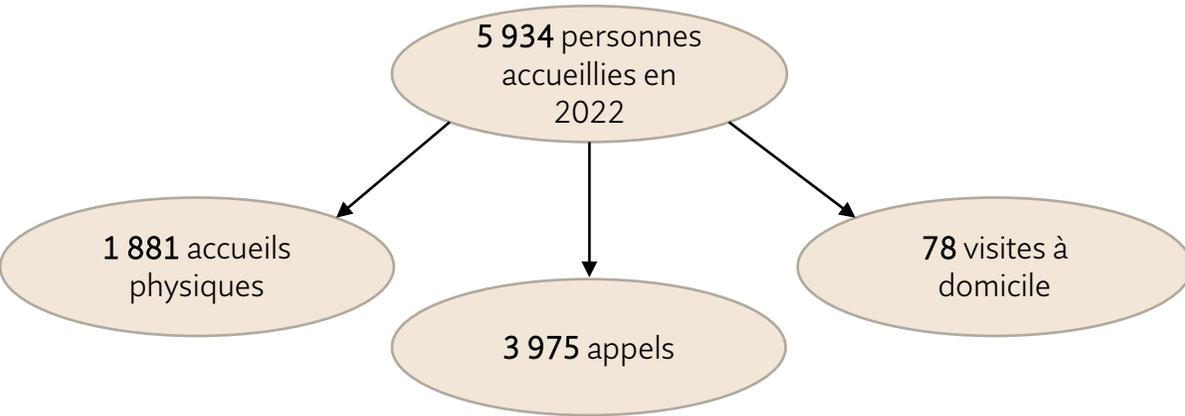
La gestion des agents est intégrée à l'organisation de la commune de Grimaud

II – L'activité du CCAS

1. Accueil

Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information.

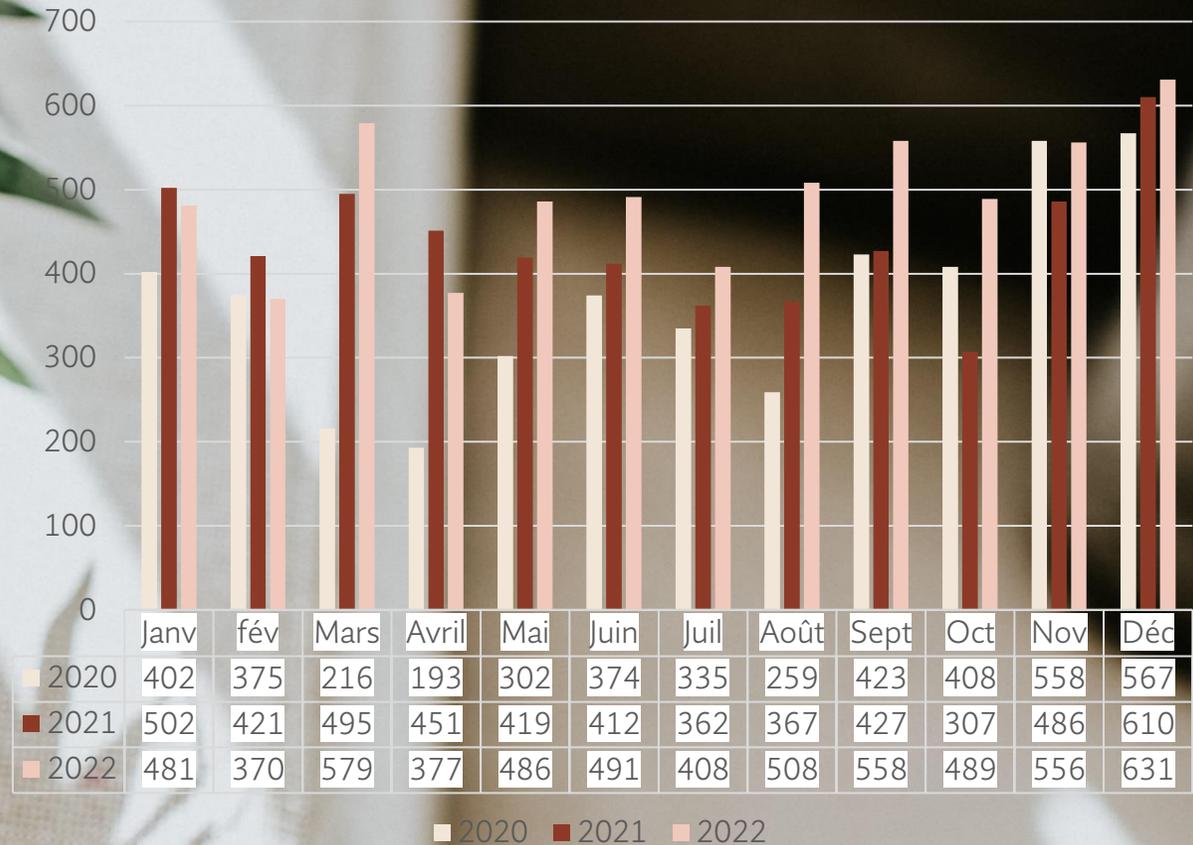
Sa vocation : Aider et accompagner les personnes dans leurs démarches en leur permettant d'accéder à leurs droits au regard des différents dispositifs existants dans le domaine social



	Physique	Téléphonique	Domicile	Total
2021	1 749	3 486	24	5 259
2020	2 181	2 141	21	4 412

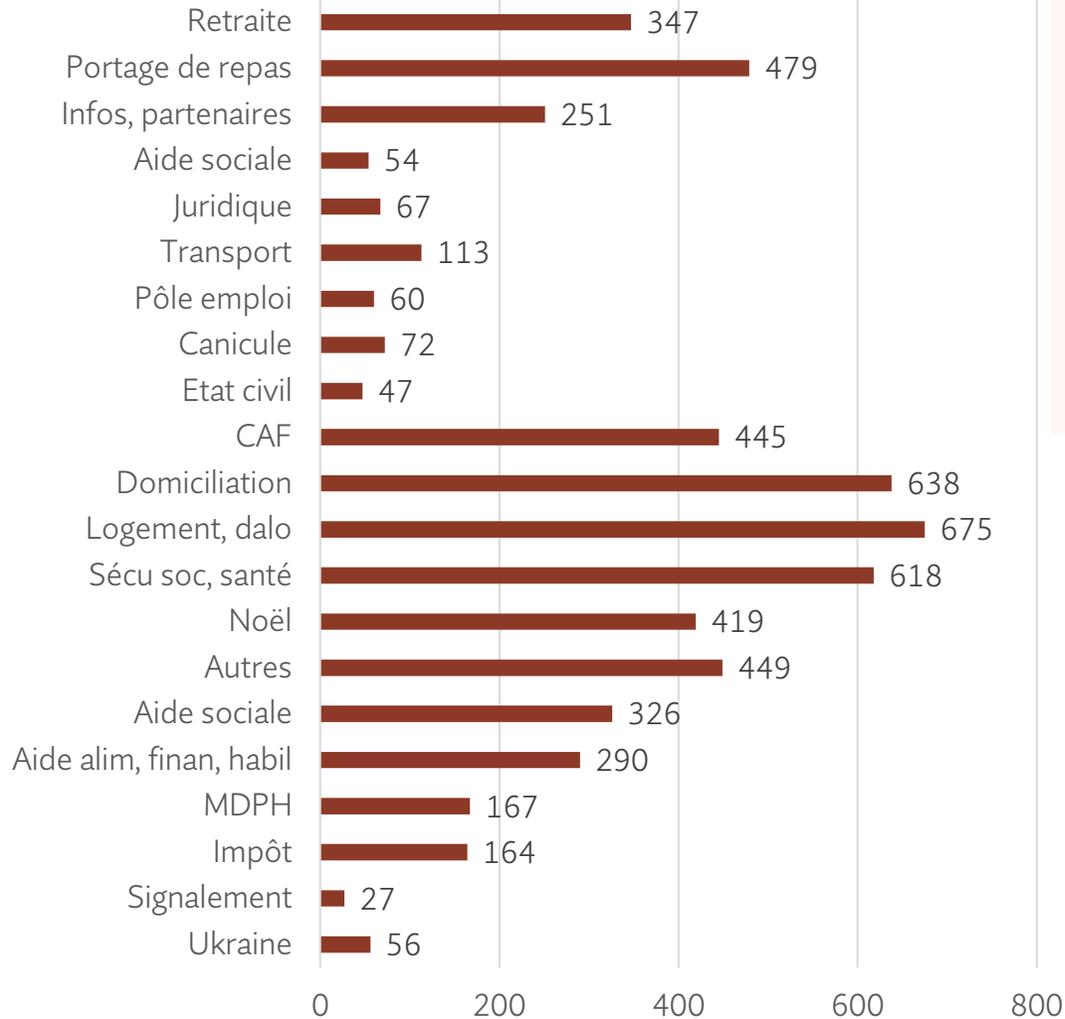
Le nombre de personne accueil au CCAS ne cesse d'évoluer, le nombre de visites à domicile à multiplier par 3 (personne isolée et dépendante)

Répartition de l'accueil depuis 2020



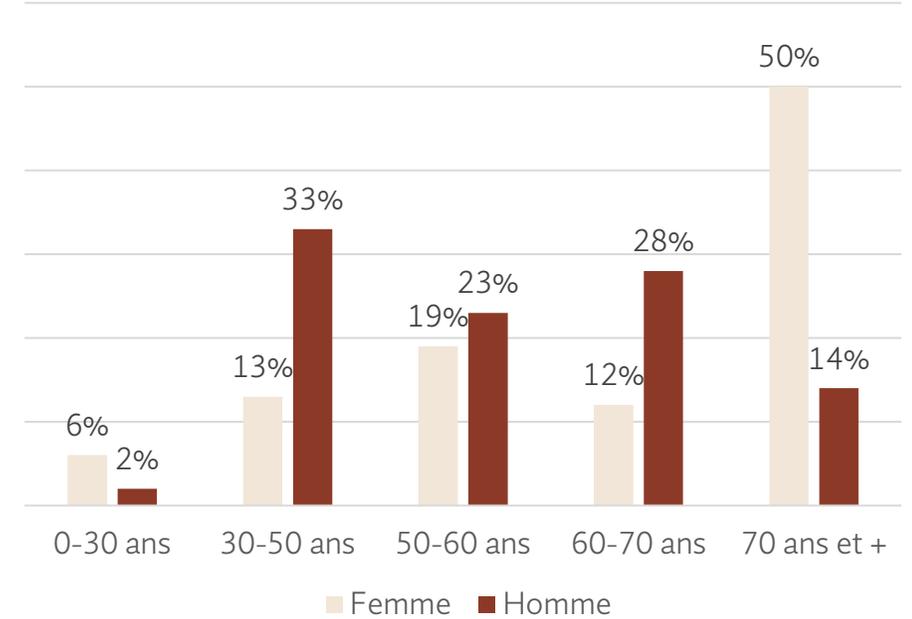
2. Analyse de l'accueil

Répartition des demandes

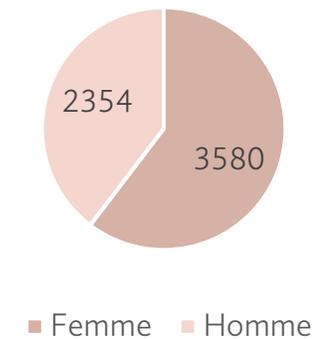


Chaque année, les demandes les plus fortes des Grimaudois se répartissent sur les demandes de logement, la domiciliation, la santé, suivi par la CAF

Répartition par tranche d'âge



Répartition par Sexe



La majorité du public suivi par le CCAS sont des femmes, et elles représentent à elles seules, un pic de 50% pour les 70 ans et plus

III - L'aide sociale légale en faveur des grimaudois

Le CCAS joue un rôle primordial en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale. En effet, il a pour mission d'accueillir, comprendre et écouter les demandes des Grimaudois, de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches pour mieux répondre à leurs besoins à travers l'instruction des demandes d'aides sociales.

Dossier auprès de la CAF
107 demandes
(88 en 2021)

Sécurité Sociale
Ouverture de droit
65 demandes
(59 en 2021)

22 demandes de retraite (contre 16)
9 dossiers d'ASPA (contre 12)
3 demandes de pension de réversion
(contre 2)

11 demandes de RSA
(5 en 2021)

Demande auprès de la MDPH
37 dossiers
(44 en 2021)

Prise en charge des frais
d'hébergement 6 demandes (14 en
2021)
Obligation alimentaire : 5 (10 en 2021)

Démarche auprès de
Pôle Emploi : 16
(contre 11 en 2021)

Déclaration Impôt : 21 (8 en 2021)
Aide juridictionnelle: 5 (4 en 2021)

Allocation Personnalisée
d'Autonomie (APA) :
38 demandes
(35 en 2021)

Dans l'ensemble, le CCAS a subi une augmentation de la fréquentation du public et des instructions des différentes aides légales. Tout au long de l'année s'opère les suivis de dossier, la résolution des problèmes administratifs.

IV – Les actions d’insertion

1. La Domiciliation

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de disposer d’une adresse administrative leur permettant de faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Le CCAS est tenu de procéder à l’élection de domicile des personnes qui en font la demande dès lors qu’elles remplissent les conditions suivantes : être sans résidence stable et justifié d’un lien avec la commune (hébergement, activité professionnelle, lien familial ou exercer l’autorité parentale sur un enfant scolarisé sur la commune).

La domiciliation représente cette année 10% de l’activité du CCAS.

Motif principal de la domiciliation :
Hébergement sur la commune

Principaux motifs de radiation :
Non manifestation de la personne pendant plus de 3 mois
Absence de lien avec la commune

L’activité liée à la domiciliation en 2022

	2022
Domiciliation réalisée	51
✓ Dont 1 ^{ère} élection	24
✓ Renouvellement	27
Nombre de personnes domiciliées au 31 décembre 2022	48
Radiations effectuées	8
Refus	11
Courriers distribués	1060

2. Le logement social

Grimaud compte **182** logements sociaux répartis sur plusieurs quartiers. De nombreux projets ont vu le jour ces dernières années sur la commune, un nouveau programme immobilier est en cours.

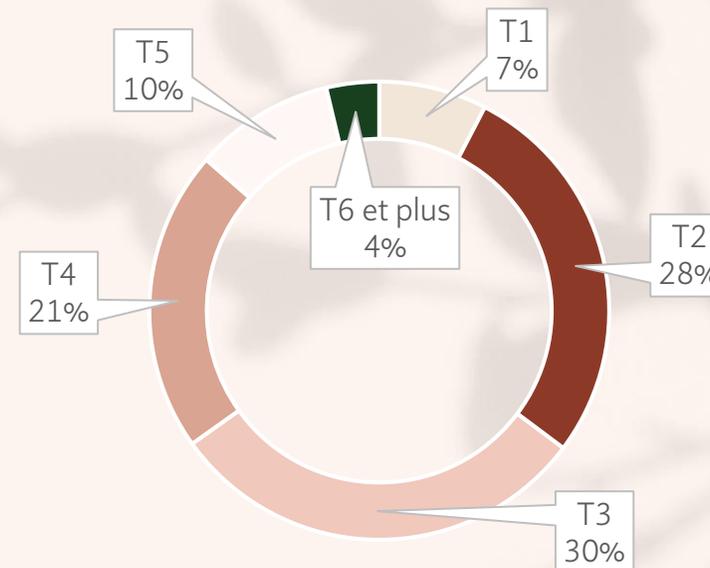
Sur ce nombre, il est important de préciser que les logements sociaux n'appartiennent pas à la mairie mais aux organismes HLM. Les Préfectures, les mairies, les départements ainsi qu'Action Logement bénéficient de réservations.

Quatre bailleurs sont actuellement sur Grimaud :

- VAR HABITAT : Le Vallon des Fées (40 logements),
L'Ancrage (12 logements),
Les Treilles (6 logements),
Les Méjanes (9 logements)
- ERILIA : Villa Anaïs (27 logements)
Les Jardins d'Adélaïdes (20 logements)
- CDC Habitat Harmony (9 logements)
Clos de Serda (12 logements)
Les Villages D'Or (28 logements)
- Grand Delta Domaine des Fées (9 logements)
Les Villas de Grimaud (10 logements)

Demande de logement sur la commune

Arrêté au 05/03/2023, registre SNE

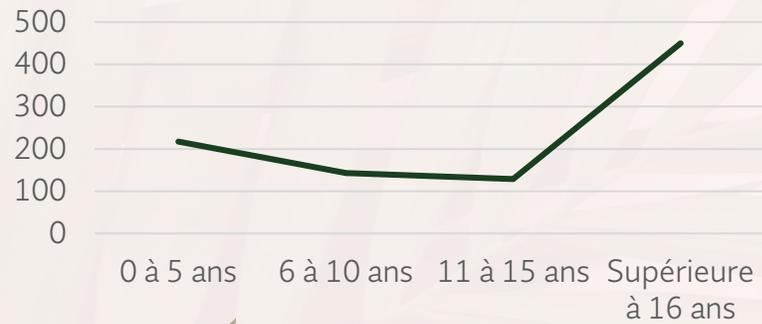


Au total **939** demandes actives sur la commune de Grimaud

- ☞ 107 demandes instruites par le CCAS
- ☞ 9 recours Dalo
- ☞ 27 reconnaissances Dalo

Pour aller plus loin...

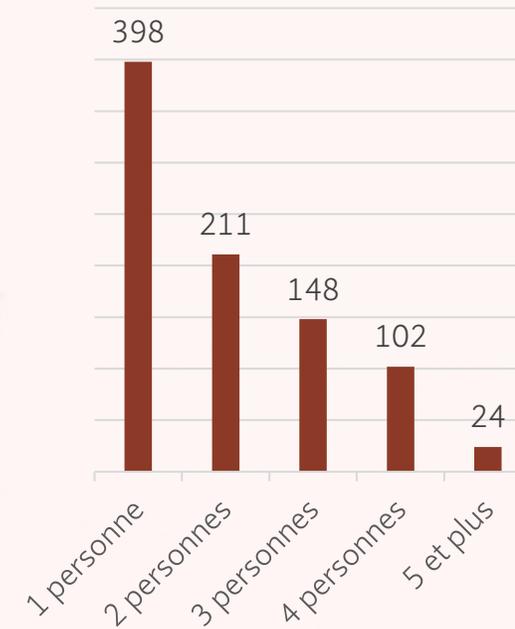
Ancienneté de la demande de logement social sur grimaud



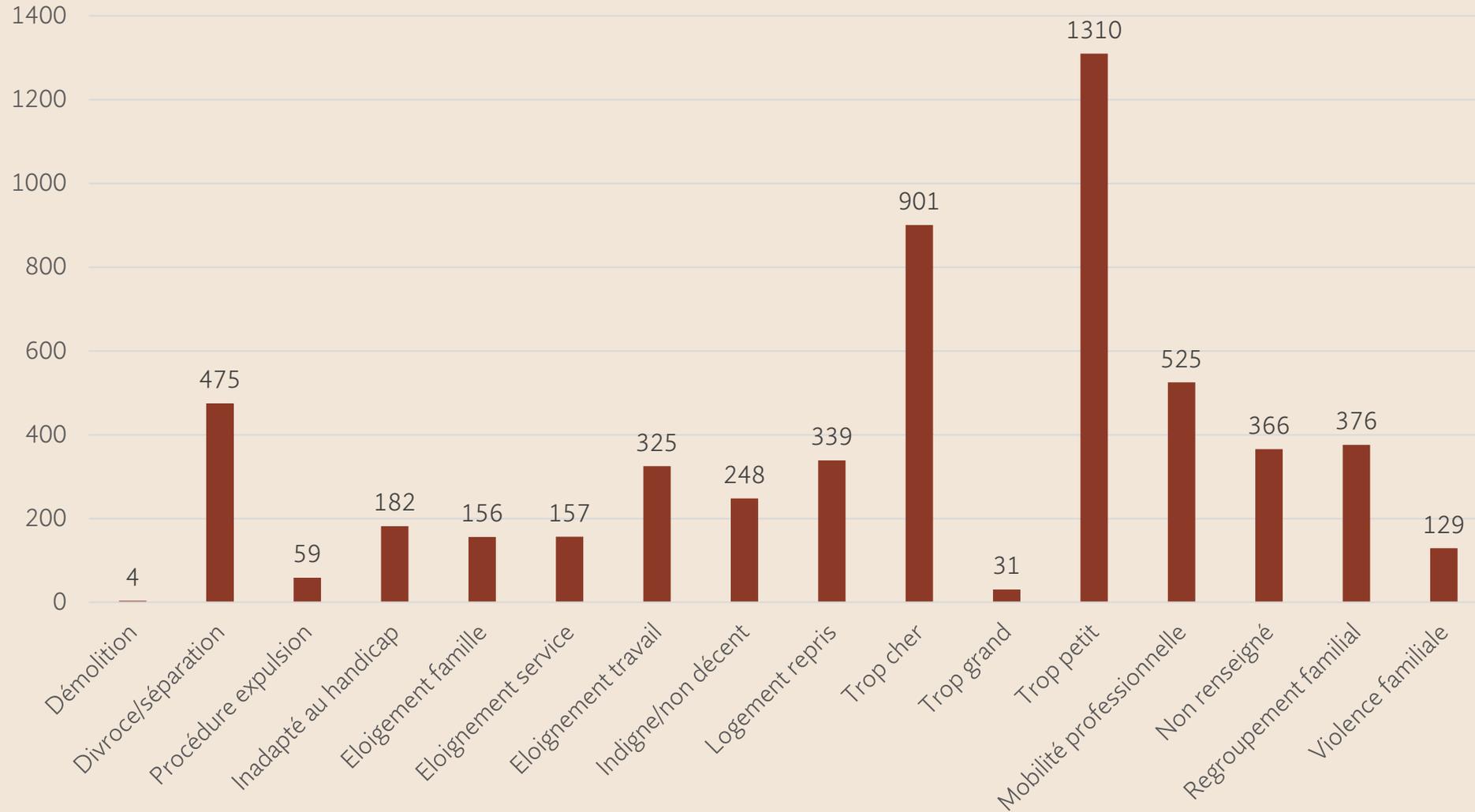
Statut des principaux demandeurs : Hébergés ou locataire

La majorité des demandeurs sont seuls.
La typologie recherchée est le T2 suivi par le T3

Nombre de personne à loger



Motif des demandes en 2022



V - Le maintien à domicile de nos séniors

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 083-268302049-20230330-CCAS_BILAN_2022-AU

Le CCAS accueille, écoute, conseille et oriente le public sénior de la commune. Il assure une prise en charge sociale et un accompagnement des personnes âgées en coordination avec tous les partenaires institutionnels et associatifs, mutualisant ainsi les moyens de chacun des partenaires.

Cette coordination a pour mission d'optimiser la collaboration des Services de Soutien à Domicile et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

1. Le portage de repas à domicile

Le CCAS propose un service de livraison de repas à domicile aux séniors et aux personnes en situation de handicap de la commune. L'objectif est de lutter contre l'isolement et la dénutrition des séniors et de participer au maintien à domicile.

Le CCAS offre la possibilité aux personnes de bénéficier de repas midi et soir du lundi au dimanche. Une livraison est assurée en jours ouvrés par un agent communal équipé d'un véhicule frigorifique.

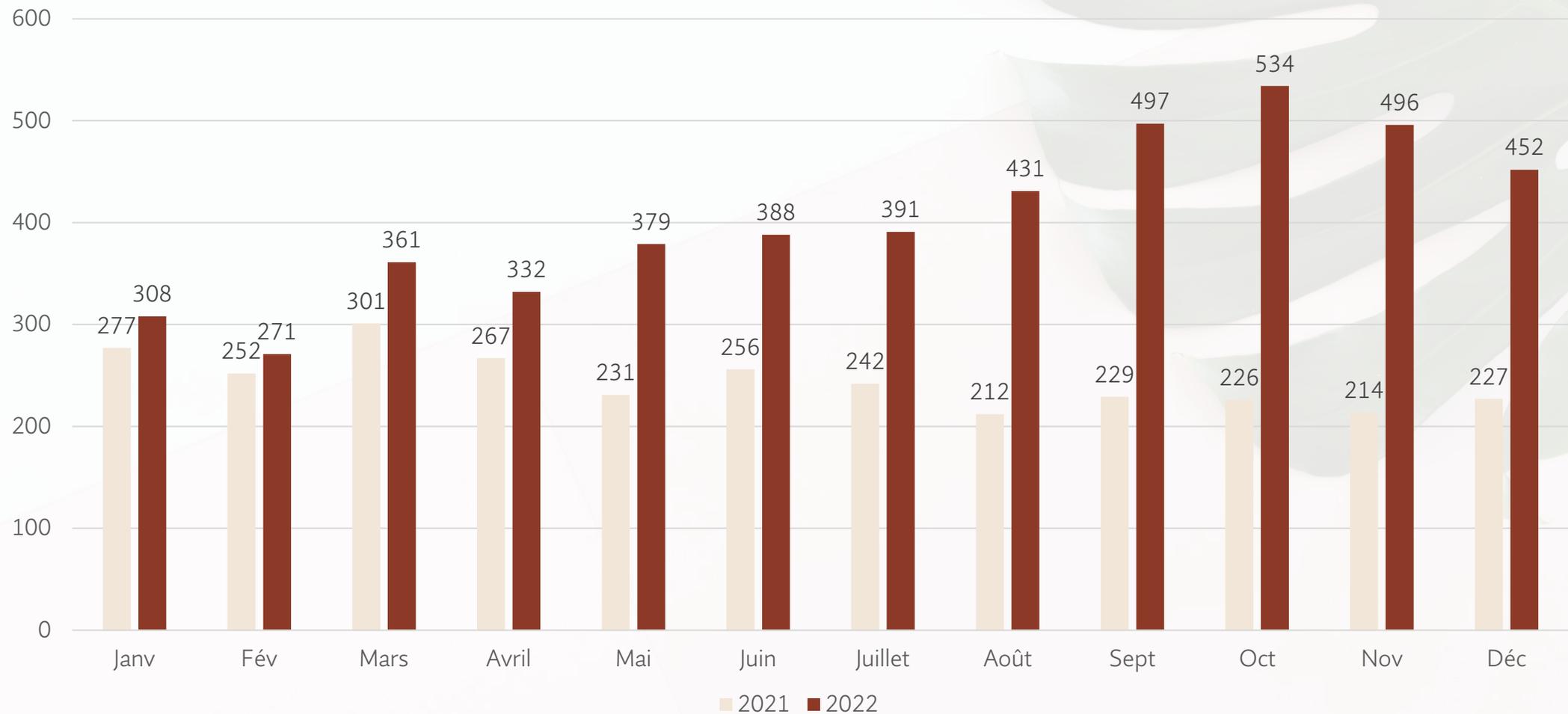
En février 2022, le CCAS a renouvelé son marché et les repas sont désormais préparés par la cuisine centrale des écoles de Grimaud, par la société Newrest. Conformément à la réglementation européenne, le CCAS s'est équipé d'emballages recyclables pour la distribution de ses repas participant à la préservation de l'environnement.

Depuis la préparation des repas réalisée sur la commune, le nombre de bénéficiaire a doublé, soit 20 personnes actuellement ce qui a fortement impacté le nombre de repas livrés. Nous constatons sur l'année une augmentation de 70% par rapport à 2021.

Le CCAS a réalisé en été 2022, une enquête de satisfaction sur le portage de repas à domicile
Annexe 1

	2019	2020	2021	2022
Total de l'année	3369	3793	2934	4840

Nombre de repas à l'année

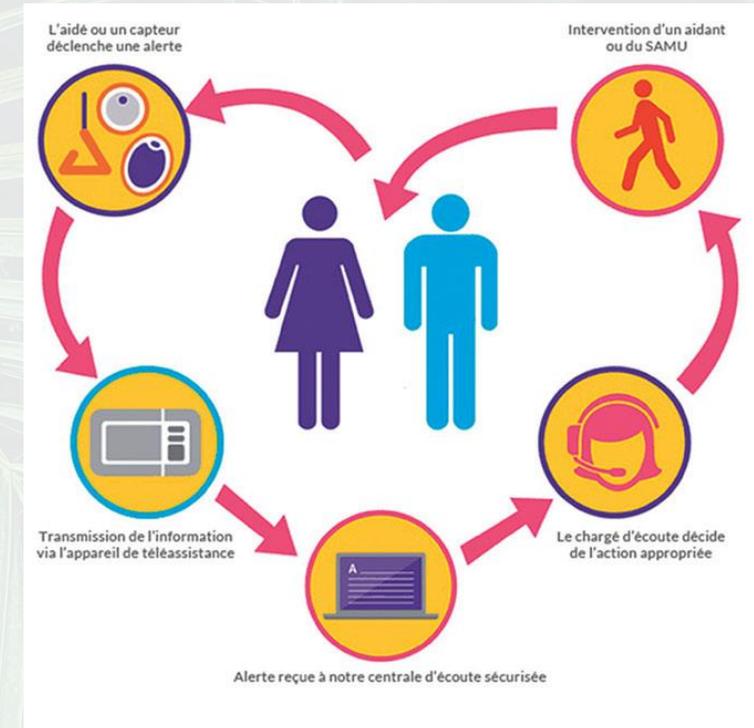


2. La téléassistance

La téléassistance est un système d'alerte dont une personne isolée dispose à portée de mains en permanence et qu'elle peut activer à tout moment. Elle permet d'apporter une véritable tranquillité d'esprit aux séniors ou aux personnes en situation de handicap qui vivent seules à leur domicile, en leur proposant un lien permanent avec une équipe de surveillance, qui peut intervenir dans de très brefs délais en cas d'urgence.

Le CCAS, en lien avec ses partenaires, propose ce service aux Grimaudois. Des aides financières pour la prise en charge de l'abonnement sont proposés par le Département lors d'une demande d'allocation personnalisée d'autonomie.

Les deux principaux motifs d'arrêt de la téléassistance surviennent lors du décès ou du placement en maison de retraite.



3. Le plan canicule

Le plan national canicule a été activé du 1^{er} juin 2022 au 15 septembre 2022 à son premier niveau de « veille saisonnière ». Il a pour objectif :

- ☞ D'anticiper l'arrivée d'une canicule
- ☞ Définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national pour prévenir et limiter les effets de la canicule
- ☞ D'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion, en portant une attention particulière aux seniors et personnes en situation de handicap et vulnérables.

Il existe 4 niveaux d'alerte :

Niveau 1 – Veille Saisonnière

Le CCAS met en place un dispositif de prévention à destination des publics fragilisés. A ce titre, le CCAS rappelle chaque année l'existence du registre communal et les bons gestes de prévention.

Niveau 2 – Avertissement Chaleur

Phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée au passage au niveau 3. Le CCAS vérifie les moyens de rafraîchissement des personnes vulnérables et au besoin fourni des ventilateurs, brumisateurs et distribution de bouteille d'eau.

Niveau 3 – Alerte Canicule

Déclenché par le préfet du département, toutes les mesures d'actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux. Le CCAS appelle les personnes inscrites au registre communal et communique les actions préventives. Distribution d'eau

Niveau 4 – Mobilisation Maximale

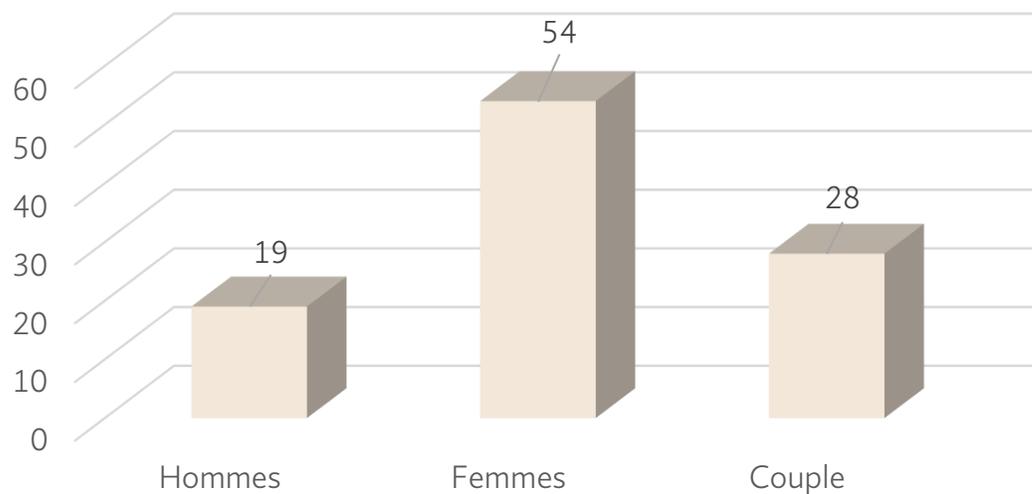
Canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable. Mise en œuvre de mesures exceptionnelles, mobilisation maximal et coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la cellule interministérielle de crise.

Un été 2022 extrêmement chaud avec plusieurs canicules et une sécheresse exceptionnelle, 1 canicule et plusieurs vagues de forte chaleur. Un pic de chaleur le 16 juin, la première canicule est annoncée dès le 22 juillet avec le déclenchement du niveau 3 et un nouveau pic de chaleur le 4 août.

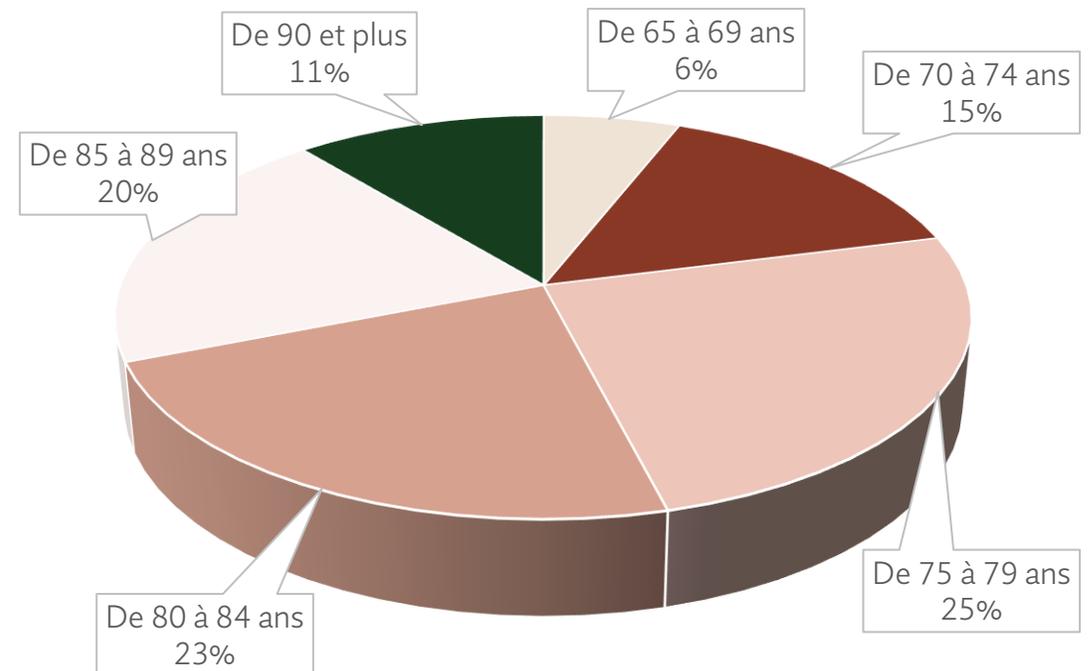
Les pics de chaleur ayant été relativement forts cette année, le CCAS a veillé tout au long de l'été sur les personnes vulnérables.

Le registre canicule de 2022 recense 101 foyers, dont 20 nouveaux inscrits et 14 radiations (6 décès - 6 déménagements - 2 placement en maison de retraite)

Répartition des personnes inscrites sur le registre canicule



Répartition selon l'âge



4. Le transport

Le CCAS propose un service d'accompagnement aux séniors isolés de la commune afin de leur permettre d'accéder aux services de santé. Les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion peuvent faire appel au CCAS pour les emmener aux :

- Rendez-vous médicaux
- Réalisation d'actes médicaux (radio, prise de sang...)
- Pharmacie

Plusieurs communes alentours sont desservies jusqu'à l'hôpital de Gassin.

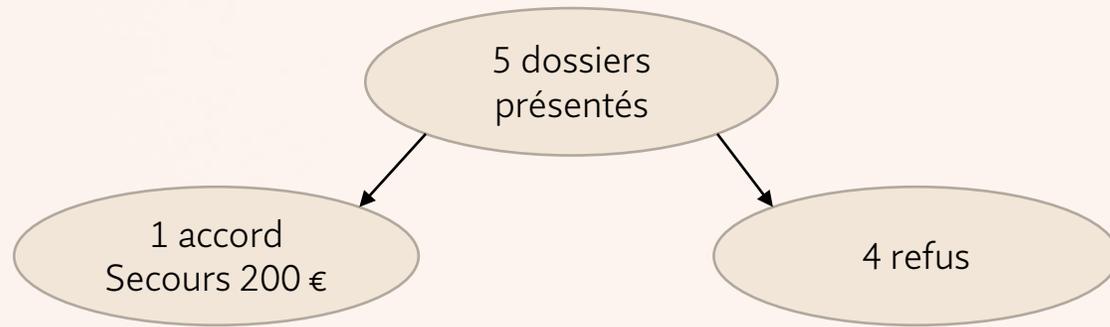
Le CCAS a réalisé pendant l'année 2022, 113 transports

VI – Les actions en faveur des Grimaudois

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le [REDACTED]
ID : 083-268302049-20230330-CCAS_BILAN_2022-AU

1. Les aides financières

Le conseil d'administration se réunit afin d'étudier les demandes d'aides financières faite auprès du CCAS. Il s'agit d'une aide exceptionnelle versée au créancier ou sous forme de secours d'urgence versé sur le compte bancaire du demandeur.



Sur décision du Président, 4 aides financières ont été accordé :

- 2 aides cantine : 398,46 €
- Prise en charge de soin santé : 243,32 €
- Frais d'obsèques : 1 000 €

Une dernière indemnité a été émise au profits des victimes de l'incendie de 2021 à la suite d'un dernier versement de don émis par l'association des commerçants de Saint-Tropez « Esprit Village » de 9425,36€.

Le CCAS a procédé à une aide financière de 286€ par foyer, soit 33 foyers indemnisés représentant 79 personnes. L'aide s'est portée à 9 438€.

*Au total, le CCAS a versé en 2022,
11 279,78 €*

2. Les bons alimentaires

Le CCAS dispose d'une aide pour les urgences, délivrée sous forme de bon d'enlèvement à utiliser dans les grandes surfaces. Le montant maximum du bon est de 50 € défini par délibération du conseil d'administration. Il comprends de l'alimentaire et de l'hygiène, des bouteilles de gaz et carburant.

En 2022, se sont 24 bons alimentaires (1 027,40€) qui ont été remis aux administrés :

- ✓ 21 bons alimentaire alimentaire pour un montant de 890 €
- ✓ 1 bon carburant de 50 €
- ✓ 2 bons pour une bouteille de gaz pour 87,40 €

Pour renforcer l'aide alimentaire, le CCAS sollicite différentes associations caritatives, Solidarité Catholique, les Restos du cœur et l'association 3 Mil-Pa pour la partie vestimentaire.

3. Les fêtes de Noël

Le CCAS organise tous les ans les fêtes de Noël pour les aînés (à partir de 70 ans) de la commune. A cette occasion, un repas animé d'un spectacle est offert. Après deux ans d'absence, le CCAS a pu accueillir **277 personnes**.

Une navette communale a été mise à disposition pour assurer le déplacement des personnes non véhiculées .

Lors de cette rencontre, un colis de Noël a été distribué aux participants mais également disponible au CCAS pour l'ensemble des séniors Grimaudois. **463 colis ont été distribués**, dont 154 couples et 309 individuels.

Cette année et pour la première fois, le CCAS s'est portée sur la création d'un colis local en faisant appel à des fournisseurs varois et locaux.

Bilan des projet 2022

1. Mettre en place un service de bénévolat pour rompre l'isolement des personnes âgées.
Ce projet n'a pas pu être finalisé, l'activité intense du CCAS et le manque d'effectif de l'équipe reporte l'échéance.
2. Afin de faciliter le paiement du portage de repas, différents moyens de paiement ont été mis en place (virement, prélèvement)
3. Création d'un colis de Noël local

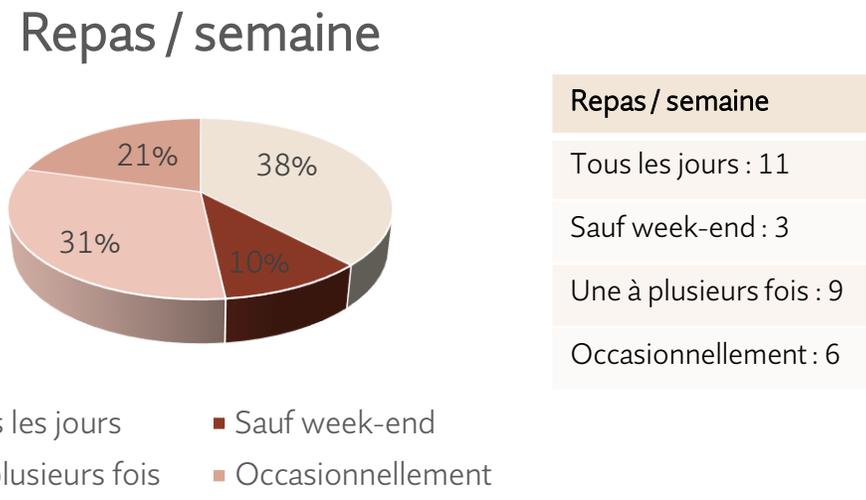
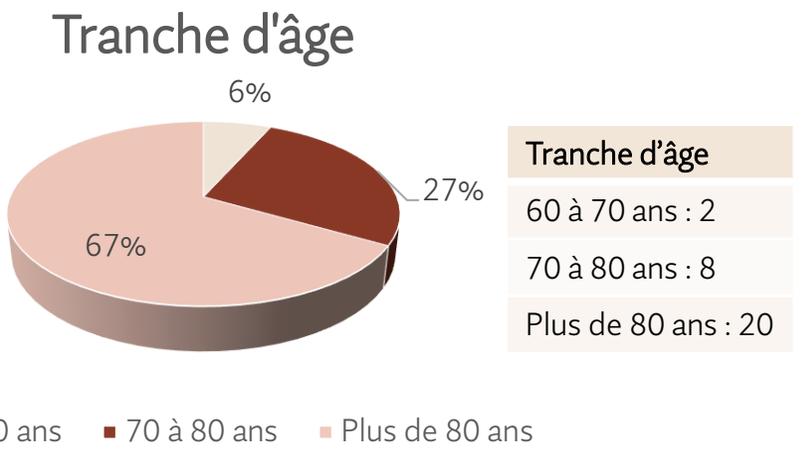
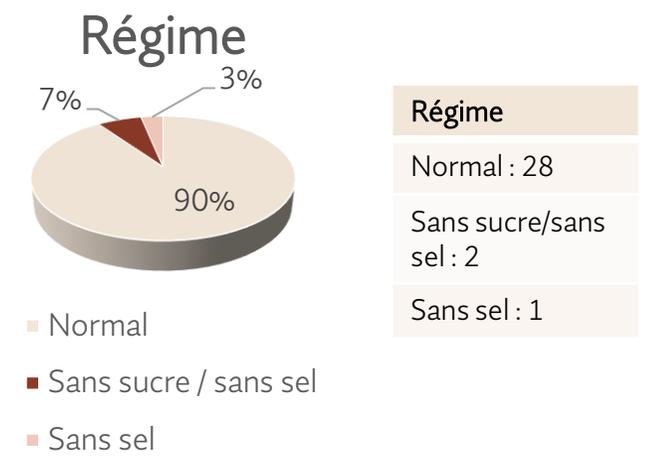
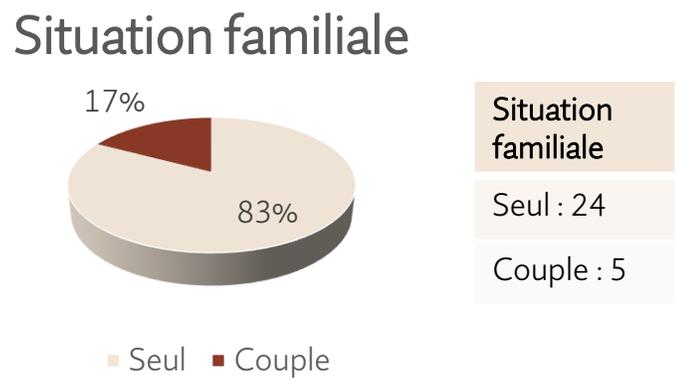
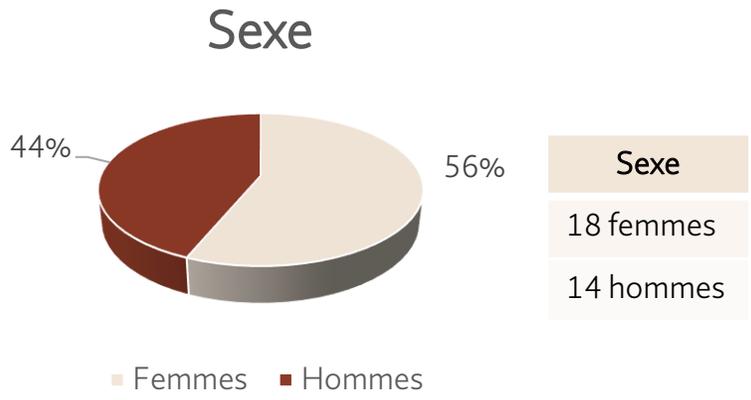
Perspectives 2023

1. Afin de répondre à l'isolement des personnes âgées et la difficulté de déplacement sur le territoire, le CCAS va mettre en place un service de transport pour accompagner les seniors pour faire leurs courses.
2. Le cadrage de l'attribution des aides sociales facultatives est apparu nécessaire afin de tendre vers l'équité de traitement des demandes et de déterminer les principes qui régissent l'action du CCAS
Revoir les seuils au regard de l'inflation des bons alimentaires.

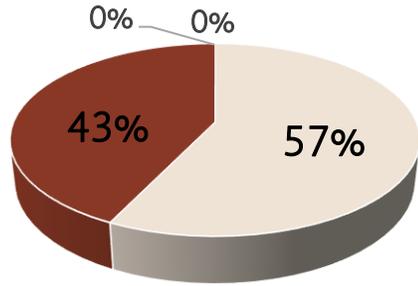
ANNEXE 1 : Enquête de satisfaction sur le portage de repas à domicile

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 083-268302049-20230330-CCAS_BILAN_2022-AU

Dans le cadre de l'amélioration du service et soucieux d'apporter un service de qualité, nous avons interrogés nos bénéficiaires de questionnaires distribués, 14 retournés.



Impression générale du service



■ Excellente ■ Bonne ■ Moyenne ■ Mauvaise

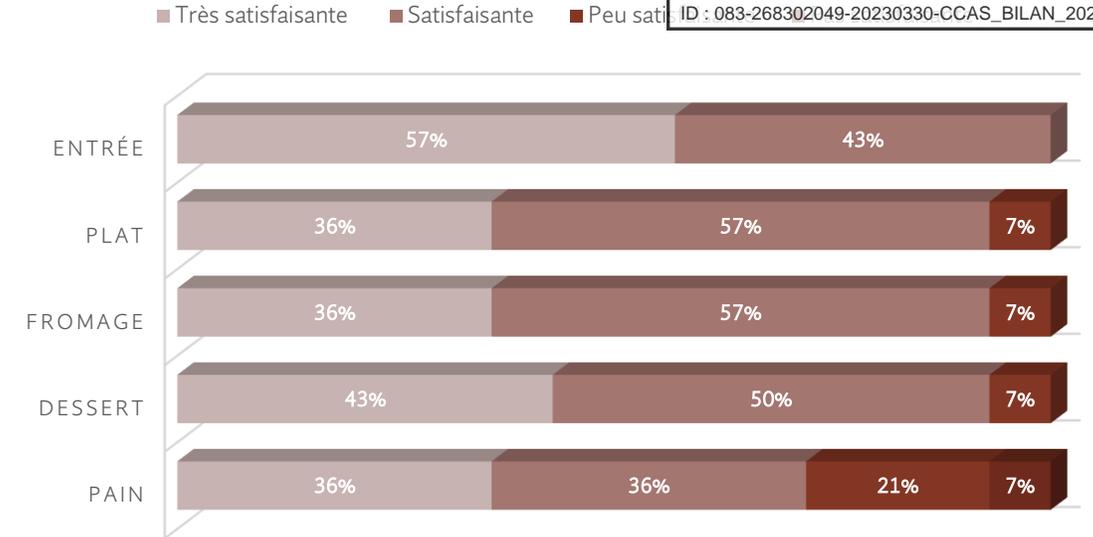
	Oui	Non
Êtes-vous satisfait de la composition et variété des repas	13	1
Êtes-vous satisfait du système de commande ?	14	0
Êtes-vous satisfait du système de contenants recyclables et réutilisables ?	14	0

	Trop copieux	Copieux	Suffisant	Insuffisant
Diriez-vous de vos repas qu'ils sont	1	8	5	0

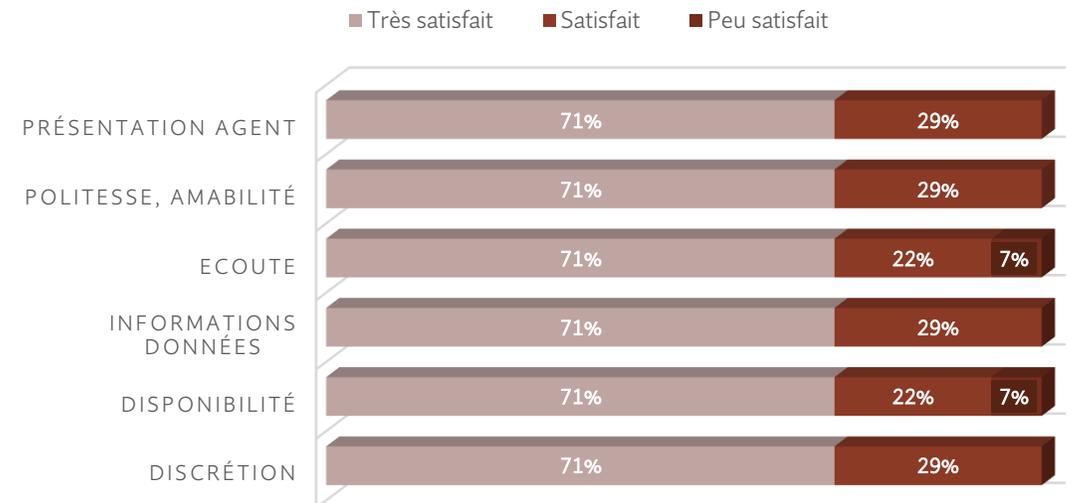
	Attractif	Normal	Elevé
Le tarif vous paraît	6	7	1

QUALITÉ DES REPAS

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 083-268302049-20230330-CCAS_BILAN_2022-AU



PERSONNEL INTERVENANT



Merci

CCAS de Grimaud
697 route nationale
83310 Grimaud
04 94 55 66 80
ccas@mairie-grimaud.fr

